

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-2-19

Séance du vendredi 3 juillet 2009

PÔLE VÉHICULE DU FUTUR

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve, en ce qui la concerne, le contrat de performance 2009-2011 du pôle Véhicule du Futur et la convention de financement,
- alloue une subvention de fonctionnement de 76 500€ au titre de 2009 (programme 108, F728, article 6574, fonction 93),
- autorise le Président à signer le contrat de performance et la convention de financement, joints en annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions